



## CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP)

### VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Marché n° : 2015\_CCPG\_S\_005\_collecte déchets aires points d'apport

### **Objet : Prestations pour la collecte des déchets des colonnes des points d'apport volontaire du Pays Glazik.**

Le présent marché concerne les prestations de service pour la collecte des déchets multiflux et du verre des colonnes des points d'apport volontaire situés sur le territoire du Pays Glazik.

Le présent **marché est à procédure adaptée à bons de commande**, soumis aux dispositions des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics.

Le marché comporte un seul lot.

La durée du marché est d'environ 10 (dix) mois à compter de sa notification pour une fin de marché au 31 octobre 2016.

## I. LES CLAUSES TECHNIQUES

### **I. 1. Dispositions générales**

Le présent CCP fixe les conditions d'exécution des prestations.

Le prestataire s'engage à fournir au maître d'ouvrage, tous les services, matériels et équipements, la surveillance et la main d'œuvre nécessaire pour réaliser l'ensemble des prestations spécifiés ci-après, selon les directives données par la responsable adjointe du service des déchets et dans les **conditions** et les **délais** demandés.

Le prestataire est réputé avoir vu les lieux et s'être rendu compte de leur situation exacte, de l'importance et de la nature des accès et de toutes les difficultés et sujétions pouvant résulter de leur exécution. Le prestataire reconnaît par la signature d'engagement qu'il a une parfaite connaissance des lieux sur lesquels les prestations seront réalisés, et qu'il s'informerait de toutes les difficultés afférentes le cas échéant auprès du service des déchets.

Il devra donc prendre dès le début des prestations tous les moyens (personnel et matériel), pour que le résultat final soit conforme aux spécifications du présent cahier des charges.

POUR TOUS LES PRESTATIONS EXECUTEES et à tout point de vue, l'attributaire du marché sera entièrement responsable des accidents, dommages ou préjudices quelconques qui pourraient par son manque de précautions ou par la faute de l'un de ses ouvriers ou employés, être occasionnés à son personnel et à son matériel.

L'attributaire du marché sera également responsable de tous les dégâts pouvant être occasionnés sur les ouvrages et équipements existants rencontrés, en particulier les colonnes d'apport volontaire, les aménagements des espaces publics et les réseaux aériens. Il devra les respecter, les réparer s'il les dégrade.

Il est expressément stipulé que, pour tout ce qui concerne les points précisés ci-dessus, le maître d'ouvrage est entièrement dégagé de toute responsabilité.

Les entreprises devront se conformer à la réglementation sur l'hygiène et la sécurité en vigueur ainsi qu'aux recommandations et demandes du maître d'ouvrage.

### **I. 2. Dispositions particulières**

Une visite sur place pour reconnaître les lieux et les conditions d'accès est **proposée sur rendez-vous**. Le soumissionnaire est censé accepter les difficultés qu'il pourra rencontrer du fait de la configuration des lieux concernés par les prestations et notamment toute considération liée à la sécurité des usagers des espaces publics.

Les prestations devront en tous points respecter les obligations des textes et normes en vigueur.

### **I. 3. Réalisation des prestations**

Le détail des prestations à réaliser est les suivantes :

- Vidage des colonnes des 57 points d'apport volontaire de la collecte sélective tels que précisés sur la liste et sur le plan joint.
- Transport et déchargement des déchets multiflux (emballages-papiers) au centre Ecotri de Fouesnant et du verre sur la plateforme de la ZA de Kerourvois à Ergué-Gabéric (29), ou autre site proposé par le soumissionnaire.

Les services techniques du maître d'ouvrage procéderont chaque semaine au relevé de niveau de l'ensemble des colonnes de déchets multiflux et du verre (méthode de codification vide/quart/demi/trois-quart/plein) (exemplaire en annexe).

Le prestataire s'engage à mettre les moyens nécessaires afin d'éviter le débordement des colonnes : il organisera donc ses tournées en fonction du tableau des niveaux mis à jour chaque semaine.

Dans tous les cas de figure, un passage chaque semaine pour les deux flux est à prévoir. La mise au point de l'itinéraire et des colonnes recensées comme étant à vider reste à l'initiative du prestataire. Les services techniques de la collectivité pourront être amenés à modifier le plan de collecte si besoin.

L'attributaire du marché proposera dans son mémoire technique une méthodologie pour toutes les interventions prévues.

## **I. 4. Spécifications techniques**

### I.4.1 – SECURITE

Le soumissionnaire proposera dans son mémoire technique un protocole de sécurité de chargement des colonnes qui sera adapté aux différentes situations rencontrées sur l'ensemble des sites concernés.

### I.4.2 – MATERIELS

Le soumissionnaire détaillera dans le mémoire technique les caractéristiques des matériels, véhicules et engins qu'il proposera pour la réalisation des prestations.

## **I. 5. Garanties**

Dans la réalisation des prestations, l'attributaire du présent marché conserve la responsabilité du choix des moyens employés ou proposés pour assurer la bonne exécution.

L'attributaire du présent marché d'état devra compléter, par ses connaissances, les imprécisions ou omissions éventuelles des présents documents. Celui-ci restera donc seul juge en dernier ressort des solutions adaptées pour répondre aux besoins exprimés.

## **II. LES CLAUSES ADMINISTRATIVES**

- Personne publique contractante : Communauté de Communes du pays Glazik
- Coordonnées de l'interlocuteur en charge du marché :  
Mr Eric Le Goff – 06 70 31 94 52, [dst@glazik.com](mailto:dst@glazik.com)
- Coordonnées de l'interlocuteur du service déchets  
Mr Christophe Thépaut – 07 61 95 89 40
- Retrait des dossiers : Ils peuvent être expédiés sur demande écrite par courrier ou par courriel ou remis au siège de la Communauté de Communes. Ils sont disponibles sur le site de l'AMF29
- Critères de jugement des offres : le choix du prestataire se fera en application des critères énoncés ci-dessous :

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>
<b>Prix des prestations</b>	<b>60,00%</b>
<b>Valeur technique (notamment au regard du mémoire technique)</b>	<b>40,00%</b>

□ **Critère valeur technique noté sur 40 points :**

Une note de valeur technique est attribuée aux entreprises en fonction du barème

**Appréciation et Notation de la valeur technique et de ses sous-critères**

	6 niveaux d'appréciation	Sous-critères notés sur
		/ 40
offre présentant des aspects qualitatifs nettement supérieurs au niveau technique attendu et aux réponses des autres candidats notamment en ce qui concerne les performances en matière de développement durable	Offre très bonne	40
offre présentant des aspects innovants ou des plus-values techniques	Offre supérieure	32
offre considérée comme complète répondant strictement au cahier technique	Offre adéquate	24
offre qui présente des imprécisions techniques ou des généralités, tout en restant une offre conforme et acceptable	Offre imprécise	16
offre qui présente des lacunes techniques, des non qualités ou des incohérences (ex : mémoire technique partiellement rempli, sous-estimation des moyens à mettre en oeuvre...)	Offre insuffisante	8
offre éliminée (absence de mémoire technique, objet du marché non respecté, offre ne respectant pas le cahier des charges...)	Offre écartée	0

□ **Critère prix noté sur 60 points :**

L'offre analysée obtient une note sur 60 en application de la formule suivante : **Note prix attribuée** =  $60 \times (Y1/Y)$ , dans laquelle : 60 = Nombre de point attribué au critère prix (pourcentage de pondération), Y = montant de l'offre analysée, Y1 = montant de l'offre la moins disante. L'offre (Y1) moins disante aura le nombre maximum de points (60).

Une offre obtenant la note de 0 pour l'un des sous-critères de valeur technique sera déclassée et écartée. La note technique peut obtenir un maximum de 50 points.

Le **classement général** se fera par comparaison du nombre de points obtenu par chaque candidat après addition des points attribués sur chaque critère (notation sur 100).

- Modalités de dépôts des offres :

Les offres sont à adresser avant le : **lundi 14 décembre 2015 à 12 heures A** :

Communauté de Communes du Pays Glazik  
Service des Marchés  
Rue du Général de Gaulle  
29510 BRIEC DE L'ODET

Elles devront :

- soit être remises directement, contre récépissé,
- soit être envoyées par la poste à l'adresse sus-indiquée, par pli recommandé, avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites,

L'enveloppe extérieure portera la référence :

« 2015\_CCPG\_S\_005\_Collecte déchets aires points d'apport »

- Pièces du marché :
  - Le présent CCP et ses annexes « liste des PAV », tableau « suivi du remplissage des colonnes », « plans des PAV ».
  - Le détail estimatif valant bordereau des prix unitaires
  - Le CCAG Prestations de service (à ne pas fournir)
  - un « **mémoire technique** » pièces obligatoires comprenant :
    - Les certifications, agréments de la société et des opérateurs affectés au marché,
    - Les références réglementaires adoptées,
    - Les fiches techniques des véhicules, engins et matériels,
    - Les protocoles de sécurité,
    - Les méthodes et moyens que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission,

(le mémoire technique est à joindre à l'offre. et sert de support pour établir la valeur technique de l'offre. L'absence de mémoire entraîne automatiquement et définitivement le rejet de l'offre.

- DC 1 – DC 2, NOTI2, Assurances

Les prix sont fermes pour la durée du marché. Le paiement des prestations pourra se faire éventuellement sur présentation de facture. Le règlement sera réalisé sur la base des tonnages réels qui seront confirmés obligatoirement par les bons de pesée à joindre à l'appui de la facture. Ces prestations de pesée sont à la charge du présent lot. Les modalités de celles-ci devront être indiquées dans le mémoire technique.

## CLAUSE PARTICULIERE

Les gisements de recyclables (hors verre) sont susceptibles de changer dans le courant de l'année 2016 du fait de mise en œuvre des extensions de consignes de tri au niveau du SIDEPAQ. Les colonnes « emballages-papiers » accepteront alors tous les emballages plastiques en plus des bouteilles et flacons : pots, barquettes et films plastiques inclus.

L'incorporation de ces nouveaux flux plastiques pourrait engendrer une diminution du ratio Tonnages/Volume de déchets collectés. Aussi, s'il est constaté une diminution de ce ratio de plus de 10%, le marché sera revu dans le cadre d'un avenant permettant de prendre en compte les éléments factuels modifiés. La révision du prix sera égale à la variation du ratio constaté par caractérisation des déchets recyclables du mois précédent.

## III. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom, qualité) : .....

Agissant au nom et pour le compte de : .....

Après avoir pris connaissance du document et des pièces qui y sont mentionnées, m'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-après.

Le montant définitif du marché est indiqué à l'article 4 du présent document.

L'évaluation de l'ensemble des prestations telle qu'elle résulte de l'application du Bordereau des prix et du détail estimatif est égale à :

Montant hors T.V.A. ....	.....€
T.V.A. au taux de        % .....	.....€
<b>Montant T.V.A. incluse .....</b>	<b>..... €</b>

en lettres T.T.C.:

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Je certifie par ailleurs être en règle sur le plan fiscal et social et respecter l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 323-1 du Code du Travail.

Fait en un seul original,

Le .....

A .....

Signature du candidat

#### **IV. ACCEPTATION DE L'OFFRE (Article réserve au pouvoir adjudicateur)**

Est acceptée la présente offre pour un montant HT de

.....

pour valoir acte d'engagement.

A Briec de l'Odet,

**Le Président,  
Jean-Hubert PETILLON**